

## REUNION

Type de document de réunion : CR

Référence : Mission SGB mutualisé/JBN/CR/SGBM\_CT\_19oct2012\_CR.doc/22-10-2012

Date de la réunion	19/10/2012 00:00	Lieu de la réunion	Autre
Trigramme rédacteur	JBN	Rédacteur	bernon
Structure émettrice	Mission SGB mutualisé		
Date création :	22-10-2012	Dernière mise à jour	06-11-2012
Etat	en cours	Version	
Nom du fichier	SGBM_CT_19oct20 12_CR.doc	Nb pages	

### Circuit de validation du document

Date	Auteur	Etat

### Diffusion du document

Date	Auteur	Liste de diffusion concernée

### Mises à jour du document

Date	Auteur	Version	Commentaires
	JBN	1.0	Création de la 1 <sup>ère</sup> version du compte rendu
		1.1	Modifications de Sophie Demange, Loïc Ducasse, Benjamin Guichard, Bernard Teissier, Régis Griesser, Gisèle Maxit, Stéphanie Maréchal.

### Propositions pour l'ordre du jour

Date	Auteur	Propositions

### Liste des participants à la réunion

- Jérôme Barthélemy, Marne-la- Vallée (coopération avec Créteil)
- Emilie Barthet, Lyon 1 (PRES Lyon)
- Jean Bernon, ABES - chargé de mission SGB mutualisé
- Sandrine Berthier, Lille 3
- Raphaële Bussemey, Clermont-Ferrand
- Nadine Cormerais-Vernay, Grenoble 1/2/3 (PRES Grenoble université)
- Delphine Coudrin, Bordeaux
- Yves Dalouatian, ENS Lyon (PRES Lyon)
- Sophie Demange, Lille 3 (coopération avec Lille 2)
- Camille Dumont
- Loïc Ducasse, PRES Toulouse
- Benjamin Guichard, BULAC
- Odile Grandet, Campus Condorcet
- Régis Griesser, BIU de Montpellier
- Magali Le Coënt, Paris 6 (PRES Sorbonne université)
- Romain Le Nezet, Paris 3 (PRES Sorbonne Paris Cité)
- Laurence Macary
- Stéphanie Maréchal, Université de Lorraine
- Gisèle Maxit Université de Savoie (PRES Grenoble université)
- Frédéric Parent, Université de Bourgogne
- Martine Pochard, Franche-Comté (coopération avec Bourgogne)
- Danielle Roger, ENS Lyon (PRES Lyon)
- Julien Sempéré, Paris 5 (PRES Sorbonne Paris Cité)
- Bernard Teissier, ENS Lyon (PRES Lyon)

### Ordre du jour de la réunion

**Objet de la réunion :** *La circulation*

**Invités :**

représentant de l'ABES : Camille Dumont

représentant de l'AMUE : Laurence Macary

Une grille d'analyse de la circulation par établissement a été envoyée et remplie au préalable (voir annexe)

- **1<sup>ère</sup> partie : parcours général de la grille et présentation des premiers résultats**
- **2<sup>ème</sup> partie : discussions thématiques**
  - Règles et fonctionnement inter-établissements
  - Intégration au système d'information de l'établissement
  - Systèmes d'authentification
  - Attentes vis-à-vis de l'ABES dans ce nouveau domaine de relations

## Informations générales

- Suite à la réunion précédente, le groupe RDA en France propose de faire une journée d'information sur RDA
- Jean Bernon a participé à la réunion du groupe EPRIST le 5 octobre. Un groupe de travail EPRIST sur le projet de SGB mutualisé a été constitué. Il comporte des représentants de 5 organismes de recherche : le CEA, le CIRAD, l'INIST, l'Institut Pasteur, l'IRSTEA. Il est animé par Christian Roynette du CEA.
- Une présentation de WMS aura lieu le 22 novembre de 10H à 12H à la BULAC. Elle s'adresse d'abord aux membres du comité technique, mais elle est ouverte à d'autres participants dans la limite des places disponibles (contactez Benjamin Guichard).

## Analyse de la circulation par établissement

La grille d'analyse de la circulation a été remplie par 24 établissements. Une synthèse des résultats est présentée en annexe 1. Elle vise à repérer les grandes fonctions du module de circulation communes à la majorité des établissements, celles qui sont propres à quelques établissements et celles qui constituent des innovations potentielles. Elle vise également à mesurer les volumes en jeu pour chacune des fonctions et à repérer les fonctions pour lesquelles l'intégration du SGB dans les nuages à l'environnement d'une bibliothèque et d'un établissement peut poser problème.

Quatre établissements présentent l'organisation générale et les caractéristiques du fonctionnement de la circulation dans leurs bibliothèques.

**La BULAC** a fait des développements spécifiques à partir du logiciel Koha standard. Deux fonctions importantes ont été développées, la communication de documents en magasin et la gestion des places de lecture. Les développements spécifiques en java sont séparés du noyau standard avec lequel les applications tierces communiquent via les API, leur interface est intégré à la page html de la page de l'intranet ou de l'OPAC Koha (gestion des espaces). En outre, le SIGB est interfacé avec des outils tiers (contrôle d'accès, outil de gestion des implantations en magasin, chargeur SUDOC) par l'intermédiaire de webservices. La possibilité de créer des workflows qui intègrent le SIGB à des applications tierces est essentielle et facilitée par un SIGB open source. Deux autres domaines d'adaptation du SIGB : l'édition de listes et de rapports (connexion avec application Jreport) qui permet notamment l'édition des bordereaux de communication ; la création à la volée de données bibliographiques et exemplaires qui permettent l'exemplarisation temporaire des périodiques pour leur circulation, des alertes sur la présence de matériel d'accompagnement, etc. Un module de commande numérisation à la demande depuis les notices bibliographiques est également intégré au catalogue.

En matière d'inscriptions il est difficile de charger des données d'utilisateurs provenant de nombreux établissements parisiens et l'interfaçage de la version 3.2 de Koha avec un LDAP n'est pas réglée. Les inscriptions sont saisies au clavier mais un formulaire de préinscription par Web a été mis en place, dont les données sont récupérées et écrasées lors de l'inscription proprement dite. La bibliothèque constate l'impossibilité d'avoir un identifiant usager unique au niveau de Paris et préfère s'appuyer

sur les puces mifare pour identifier les lecteurs et utiliser le plus grand nombre de cartes tierces, évitant ainsi les coûts d'édition systématique d'une carte de bibliothèque pour chaque lecteur.

La BULAC a bien conscience que les développements de son module de communication ont multiplié les fonctionnalités et que toutes celles-ci n'ont pas vocation à être reprises dans un outil commun et correspondent parfois à des problématiques très locales. Pour autant, la BULAC insiste sur le fait que ces fonctionnalités font partie intégrante de la politique de services offertes au lecteur. Pour que le SGBM parvienne à fédérer un grand nombre d'établissement, il ne faut pas donner aux établissements l'impression que le choix de cette solution technique se soldera par un appauvrissement des services rendus aux publics. Autant les établissements peuvent être prêts à faire des concessions au profit d'une harmonisation des pratiques dans les règles de gestion interne (acquisition, catalogage, etc.), autant il faut laisser aux établissements un large éventail de services à rendre aux publics via le SGB. Pour cela, la seule solution envisageable est de prévoir un outil modulaire, ouvert à des applications tierces par l'intermédiaire d'API et de webservices, laissant aux établissements la possibilité de réaliser des développements locaux en fonction de leur politique de service.

**L'université de Bourgogne** est multisite (Dijon, Auxerre, Chalon-sur-Saône, Nevers, Mâcon, Le Creusot). La mise en place d'un prêt entre sites a nécessité d'activer la fonction de transit du module de prêt. La gestion des règles de prêt est lourde, notamment les changements temporaires pour les vacances. Le module devrait proposer plusieurs jeux de règles de prêt couplés à un calendrier. Des notices « rapides » invisibles pour les usagers permettent de prêter les périodiques sans alourdir les notices de ces périodiques visibles dans le catalogue, mais elles polluent la base. Pour suivre la consultation sur place, les documents posés sur les chariots sont scannés et la liste de codes barres est uploadée vers le SIGB. La mise en œuvre de la carte multiservice a été difficile : problème d'identifiants, problème de cohabitation entre cartes à codes barres et cartes sans contact. En 2011 l'OPAC a été abandonné au profit d'un portail documentaire intégré à l'ENT qui donne accès au dossier lecteur et à des services associés (réservations, prolongations).

**Le SICD de Toulouse** administre un SIGB partagé par l'ensemble du PRES (60 bibliothèques). Le SIGB permet de paramétrer des règles de circulation pour les bibliothèques de chaque établissement, ce qui est un élément important dans la mesure où les établissements sont généralement soucieux de pouvoir conserver une grande marge de manœuvre dans ce domaine, à la différence du catalogage, où la construction de règles communes va davantage de soi. Un principe prévaut quand même : l'inscription dans un établissement du réseau donne accès au prêt dans l'ensemble du réseau. Deux autres règles communes sont actuellement en cours d'élaboration : le renouvellement en ligne des prêts, qui n'est possible, jusque-là, que sur les profils OPAC de certains établissements mais pas sur le profil réseau, et les réservations en ligne. L'administration des règles de prêt est, théoriquement, largement décentralisée avec la présence d'administrateurs de données de circulation dans chaque établissement, mais la complexité de ces règles fait que cette décentralisation n'est pas toujours efficiente.

**L'université Paris 5** réfléchit actuellement aux conditions d'accès et d'emprunt des lecteurs du PRES et à leur articulation avec celles des lecteurs de chaque université et des lecteurs extérieurs. Faut-il avoir plusieurs niveaux de règles ? La possibilité de réserver les salles de travail en groupe est un véritable enjeu du fait du manque de place. Le suivi des liens d'accès « cassés » aux e-books est un

autre enjeu important<sup>1</sup>. Quelques difficultés sont signalées. Le service de scolarité réutilise parfois le numéro d'une carte perdue, ce qui crée des risques d'usage frauduleux. Le correspondant CNIL refuse d'autoriser la remontée de données du SIGB pour bloquer la délivrance de diplôme et le SCD souhaiterait que le SGBM permette d'obtenir une position nationale de la CNIL sur l'usage des données personnelles par le système. Les courriels de relances ou de mailing ont une présentation très sommaire et une présentation plus proche des standards actuels de communication est attendue du SGBM. L'envoi de sms est tout à fait possible avec Aleph, le coût est l'obstacle principal à leur usage.

## Règles et fonctionnement inter-établissements

Suite à la présentation de Toulouse, le thème a été abordé à travers deux questions particulières. Le SGBM a-t-il vocation à harmoniser les règles de prêt ? Qui doit administrer les règles de prêt ?

Plusieurs intervenants insistent sur la nécessité pour le SGBM de prendre en compte les fonctionnements particuliers des établissements et s'interrogent sur le sens d'une colonne « éléments communs » dans la synthèse (annexe 1). L'un d'eux estime que les règles communes sont une question de politique locale et non une question technique du SGBM. Sur le plan technique le chargé de mission estime nécessaire de cerner ce qui est commun à tous et constitue donc le noyau dur des fonctionnalités. Il ajoute qu'il est important de prendre la mesure des spécificités des établissements, mais que ces spécificités ne pourront être prises en compte dans le détail qu'au fur et à mesure de leur adhésion au système commun, en 2013 celles des établissements qui s'engageront sur le cahier des charges et l'appel d'offres. Sur le plan politique il constate que la plupart des établissements jugent eux-mêmes leurs règles trop complexes et souhaitent les harmoniser. Il estime que des règles communes au niveau des sites peuvent simplifier l'accès des usagers et la gestion des bibliothécaires et que la diminution des prêts depuis dix ans rend aujourd'hui inutiles certaines règles trop spécifiques. Un intervenant met en doute la nécessité d'harmoniser systématiquement et observe qu'à Paris 95% des usagers empruntent dans une seule bibliothèque. Le niveau de décision sur ces règles restera incontestablement local, mais le SGBM est aussi une opportunité pour les harmonisations souhaitées.

En ce qui concerne le niveau d'administration des règles de prêt, les avis sont partagés. Certains souhaitent que ce soit le niveau inter-établissements (PRES), d'autres le niveau de l'établissement, d'autres enfin le niveau des sections ou des bibliothèques. Il est clair que ce sera un choix local et non de l'ABES et que la seule contrainte technique est de vérifier que le SGBM permette une administration aux divers niveaux.

## Intégration au système d'information de l'établissement

Le thème a été abordé à partir de différentes questions particulières : importance de pouvoir faire dialoguer le SIGB avec des applications tierces, intégration aux ENT des services aux lecteurs, usage des cartes multiservices et des identifiants RFID dans le SIGB, échanges de données entre le SIGB et la scolarité.

---

<sup>1</sup> Les SGB nouvelle génération mettent d'une certaine façon sur le même plan le prêt et l'accès aux ressources électroniques et utilisent pour cela le terme « fulfillment » plutôt que « circulation ».

La question du dialogue avec des applications tierces et du développement de fonctions spécifiques à un établissement sera reprise d'un point de vue plus général et moins fonctionnel lors de la prochaine séance sur l'ouverture des données et des services.

Les services personnalisés aux lecteurs, consultation de dossier, prolongations, réservations, suggestions de commandes, alertes sur les nouveautés ont du succès et doivent être non seulement maintenus, mais développés dans le cadre du SGBM.

Les impressions et photocopies sont indépendantes du SIGB même lorsqu'elles s'appuient sur la carte multiservices. De même pour les prêts et retours de documents équipés de puces RFID. Il reste un doute pour savoir si la fonction antivol des puces RFID est entièrement indépendante du SIGB et il est convenu d'adresser la question aux quatre principaux fournisseurs : 3M, Tagsys, Nedap, Intellident/Bibliotheca.

Le chargement des fichiers de scolarité vers le SIGB se fait essentiellement à partir d'Apogee, mais pas toujours. Il y aura de toute façon des variantes de chargement vers le SGB selon les établissements, mais un format pivot peut être défini en sortie d'Apogee (ou de Prisme, voir paragraphe suivant) et inclure des notions simples, parfois difficiles à obtenir aujourd'hui, comme le niveau LMD.

## **Systèmes d'authentification**

La connexion du SGBM aux systèmes d'authentification des établissements est essentielle non seulement pour le prêt mais pour l'ensemble des modules. Actuellement l'accès à de nombreuses bases est encore authentifié par IP. L'accès à un nombre croissant de bases et de fonctions est authentifié par login / mot de passe. Enfin l'accès à certaines fonctions est authentifié par la lecture d'un code barres ou d'une puce sans contact. Le principal problème réside actuellement dans la multiplicité des systèmes d'authentification dans un même établissement (étudiants, personnel, extérieurs) ou entre établissements (bibliothèques inter-établissements). Les LDAP des établissements regroupent de plus en plus toutes les catégories de personnes, y compris certains extérieurs, mais ce n'est pas toujours le cas. Les bibliothèques utilisent parfois des annuaires propres au SIGB ou à d'autres applications (impressions). L'AMUE développe un nouveau produit PRISME. Il s'agit d'un référentiel d'informations sur les personnes, construit à partir des différentes applications d'un établissement ou éventuellement d'un groupe d'établissements. PRISME sera opérationnel fin 2013. Les ressources accessibles via des fédérations d'annuaires (Shibboleth) restent minoritaires. Enfin l'authentification n'est qu'une étape et doit s'accompagner d'une définition des profils d'habilitations au regard des différentes fonctions et ressources. Bernard Teissier de l'ENS Lyon propose un approfondissement de ce point important (Voir annexe 2).

## **Attentes vis-à-vis de l'ABES dans ce domaine, points divers**

La collaboration entre l'ABES et les établissements concerne aujourd'hui les catalogues, le circuit des thèses et certains groupements de commande. Le fonctionnement des acquisitions et de la circulation sont des domaines nouveaux. L'important sera de capitaliser une expertise commune sur le SGB et que l'ABES et les établissements dotés de moyens informatiques dédiés puissent partager cette expertise avec l'ensemble du réseau.

Quelques participants jugent qu'une séance de 4 heures sur ces questions est trop courte. Ils pensent également que la séance sur les acquisitions a été trop rapide. L'un d'eux s'étonne que la question des statistiques n'ait pas été traitée à part. Le chargé de mission reconnaît que le calendrier est serré et les séances de travail très denses. Il estime qu'il est nécessaire à ce stade de recenser les caractéristiques générales du fonctionnement des SIGB des bibliothèques d'étude et de recherche et que le détail du fonctionnement de chaque établissement ne pourra être vraiment pris en compte qu'au moment du cahier des charges et des migrations effectives. Le traitement des statistiques entre dans cette logique générale : Il n'est pas nécessaire de s'y appesantir, car c'est a priori un point fort des systèmes étudiés.

## ANNEXE 1 - SGB mutualisé - Analyse de la circulation - 19 octobre 2012 - Synthèse des réponses de 24 établissements

Rubriques / Questions	Points communs à de nombreux établissements	Points spécifiques à certains établissements	Innovations potentielles
<b>Les services de prêt de documents</b>			
<b>* le prêt d'ouvrages imprimés</b>			
1-Règles de prêt (catégories de lecteur, types de document, bibliothèques) : la gestion du SIGB est-elle satisfaisante ? Ces règles évoluent-elles ?	Le croisement lecteurs / documents / bibliothèques aboutit à des règles bien adaptées à des réseaux locaux souvent complexes. Volonté de simplifier et d'harmoniser cette complexité, mais les règles doivent pouvoir évoluer et s'adapter aux différentes situations. Difficultés : règles temporaires (été...), transactions inter-bibliothèques (retour n'importe où), lourdeur de l'administration centralisée des gros réseaux (2 à 90 catégories de lecteurs), les bibliothèques associées génèrent des règles spécifiques.	Impossibilité de règles alternatives (5 livres et (2 périodes ou 2 dvd)) ou conditionnelles (telle catégorie lecteur si...) Lots de documents prêtés pour des cours : ouvrages de concours, cartes, mallettes pédagogiques	Avoir plusieurs jeux de règles de prêt activées en fonction d'un calendrier
2-Volume de prêt 2011	Les réponses varient de 40 000 à 630 000 prêts annuels. La majorité entre 100 000 et 250 000. "Poids lourds" : Lorraine 400 000 Montpellier 450 000, Bordeaux 600 000, Toulouse 630 000		
<b>* le prêt d'e-book, EOD</b>			
3-Expérience dans ce domaine ? Quel volume ? Quelles difficultés ?	La moitié des sites a une expérience en matière d'ebooks. La majorité propose une consultation sur des plates-formes distantes : ENI, Dawsonera, Immaterials, Cairn, OpenEditions, Ebsco, Elsevier, CRC handbooks of physic, Scholarvox, Dalloz. Numilog propose des prêts à partir de son site. Certains ebooks sont en plus signalés dans le catalogue. Pas de gestion du prêt dans le SIGB. Peu d'établissements donnent des chiffres : BUPMC dit proposer 13000 ebooks (plus de 100 000 consultations annuelles), Montpellier annonce 36 000 consultations / an, Lyon 1 donne entre 200 et 1200 téléchargements par plateforme. Difficultés : établir des liens corrects via le proxy	Grenoble numérise des ouvrages pour constituer une bibliothèque numérique dans un domaine particulier (droit, littérature italienne). Paris 5 charge des notices d'éditeurs sur le système local. La BIU Santé Pharmacie participe au réseau EOD.	Prêt sur liseuses ou tablettes, chronodégradabilité, accès simultanés illimités, générer automatiquement les notices pour un bouquet donné, EOD (ebook on demand) : acquérir automatiquement un ebook consulté n fois.



## ANNEXE 1 - SGB mutualisé - Analyse de la circulation - 19 octobre 2012 - Synthèse des réponses de 24 établissements

Rubriques / Questions	Points communs à de nombreux établissements	Points spécifiques à certains établissements	Innovations potentielles
* le prêt de périodiques  4-Quel volume ? Quelles difficultés ?	Les réponses varient entre pas de prêt et 30 000 prêts annuels (Toulouse). La majorité annonce moins de 10 000 prêts annuels. Le choix de prêter ou non les périodiques se fait souvent bibliothèque par bibliothèque y compris à l'intérieur d'un même réseau local. Difficultés - Pouvoir prêter (= attribuer un vrai code barres réel ou un cb fictif) à la volée. Numéros spéciaux : le fascicule est lié à la fois à une notice de périodique et à une notice de monographie avec un vrai code barres et un code barres fictif.	Règle de prêt différenciée pour le dernier numéro reçu.	
* documents spéciaux : cartes, DVD etc.  5-Quel volume ? Quelles difficultés ?	De quelques centaines à plusieurs milliers de prêts sur ces documents, jusqu'à 25000 prêts annuels, avec une nette prédominance des DVD, jusqu'à 10 000 prêts annuels. Difficulté générale qui touche plus spécialement ce type de document : le quota de prêt de multivolumes et de documents d'accompagnement.	Suivi de l'usage des postes de consultation dédiés à ces documents (dvd, vidéos)	Pop up d'alerte au retour pour les multivolumes
* le prêt secouru  6-Fréquence annuelle d'utilisation ? Difficultés ?	La majorité des établissements l'utilise 2 ou 3 fois par an. Une forte minorité ne l'utilise jamais. Deux sites l'utilisent plus systématiquement, 5 à 10 fois par an. Tout le monde juge que c'est lourd pour un résultat trop sommaire et la plupart ne le mette pas en route pour une panne de moins d'une demi-journée. Un seul établissement déclare le mettre en route au delà de 5 minutes de panne. Mais sauf exception les établissements estiment malgré tout que c'est un module nécessaire.		Les indisponibilités liées à la maintenance ou aux mises à jour logicielles devraient être plus rares. Mais qu'en sera-t-il des indisponibilités liées au réseau ?

## ANNEXE 1 - SGB mutualisé - Analyse de la circulation - 19 octobre 2012 - Synthèse des réponses de 24 établissements

Rubriques / Questions	Points communs à de nombreux établissements	Points spécifiques à certains établissements	Innovations potentielles
<p><b>Le self-service</b></p> <p>* automates de prêt</p> <p>7-Combien d'automates ? Quel % du total des prêts en 2011 ? Quels services ? Difficultés ?</p>	<p>Plus de la moitié des établissements utilise des automates. Le bilan est nuancé. Dans certains établissements les automates font jusqu'à 50 % du total des prêts et ils sont parfois devenus indispensables aux extensions horaires. Mais d'autres établissements ne disposent pas de statistiques et ont des doutes sur leur usage, au point parfois d'arrêter de les utiliser (coût ?). Difficultés - La mise en service est parfois laborieuse avec une difficulté à diagnostiquer si le problème est dû au SIGB ou à l'automate.</p>	<p>En dehors des sorties de documents, deux usages moins courants des automates : les retours de documents (deux établissements), la consultation du dossier lecteur.</p>	
<p>* dossier, prolongations et réservations à distance</p> <p>8-Quels services ? Quels volumes ? Quelles difficultés ? Intégration hors système documentaire (site université ? autre ?)</p>	<p>La quasi-totalité des établissements proposent aux lecteurs un accès par internet à leur dossier de bibliothèque. Une forte majorité leur permet de prolonger leurs emprunts et compte plusieurs dizaines de milliers de prolongations à distance par an. Une petite majorité leur permet de faire des réservations ou envisagent de le faire, mais rencontrent des difficultés. Difficultés - Réservations : les limiter à certaines catégories de lecteurs ou types de documents (les documents en cours de prêt, exclure les nouveautés, autoriser les seuls chercheurs à réserver des documents sur place etc.). Intégration au SI de l'établissement : certains SIGB n'ont pas d'API ou des API insuffisantes.</p>	<p>Autres services personnalisés autour du dossier lecteur : lien avec les logiciels bibliographiques (Zotero, EndNote), alertes sur requêtes (recherches, commandes, nouveautés), demandes de communication (un établissement compte 50 000 demandes en 2011), demandes de prêt entre bibliothèques ou entre sections d'un même réseau local.</p>	<p>Développement des services personnalisés et autonomes</p>

## ANNEXE 1 - SGB mutualisé - Analyse de la circulation - 19 octobre 2012 - Synthèse des réponses de 24 établissements

Rubriques / Questions	Points communs à de nombreux établissements	Points spécifiques à certains établissements	Innovations potentielles
Les autres services			
* suivi de la consultation sur place			
9-Dans le SIGB ? Autre méthode ? Volume ?	<p>Une forte majorité des établissements n'utilisent pas le SIGB pour les consultations sur place. Une bonne majorité comptabilise, par bulletins le plus souvent, les demandes en magasin en distinguant celles qui aboutissent à un prêt à domicile et celles qui aboutissent à une consultation. La moitié ne compte pas les consultations du libre accès. L'autre moitié utilise des sondages (journées tests) ou le comptage manuel sur chariot.</p> <p>Les volumes annoncés par ceux qui les comptabilisent sont parfois importants : plus de 100 000 consultations (pour l'un de ces établissements c'est plus que les prêts).</p>	<p>Quelques uns utilisent le SIGB de deux manières : prêt horaire des documents provenant des magasins ; lecture sur chariot des codes barres des documents en libre accès et chargement de la liste de codes barres sur le SIGB comme pour le prêt secouru.</p>	
* réservations de places de lecture			
10-Dans le SIGB ? Autre méthode ? Volume ?	<p>La moitié des établissements ne fait pas de réservations de place de lecture. L'autre moitié le fait soit manuellement, soit avec un logiciel maison hors SIGB (php ou excel) et uniquement pour les salles de travail et/ou les carrels.</p>	<p>A la BULAC le SIGB sera connecté (novembre 2012) au système de contrôle d'accès (accès badgé aux carrels réservables) et au serveur de GTC (signalisation lumineuse à la place de la disponibilité des places et des documents). 119 places, 27 carrels (dont 10 en accès 24/24), 11 salles de groupes et 3 salles de formation réservables via le SIGB.</p>	

## ANNEXE 1 - SGB mutualisé - Analyse de la circulation - 19 octobre 2012 - Synthèse des réponses de 24 établissements

Rubriques / Questions	Points communs à de nombreux établissements	Points spécifiques à certains établissements	Innovations potentielles
* demandes de documents en magasin			
11-Dans le SIGB ? Autre méthode ? Volume ?	<p>Un bon tiers des établissements utilisent le SIGB pour les demandes en magasin. Les autres utilisent des bulletins. Les volumes varient de quelques milliers à plus de 50 000 par an.</p> <p>Difficultés : Impossible de faire une demande à partir d'un article. Les modules ne sont pas assez fins en cas de magasins multiples et de lieux de retrait multiples. Pour certains systèmes la demande de communication de documents en magasin est un simple variété de réservation.</p>		
* prêts / réservations de portables, tablettes etc			
12-Dans le SIGB ? Autre méthode ? Volume ?	<p>Un petit tiers des établissements gère des prêts de portables dans le SIGB. Un autre tiers gère les prêts de portables manuellement ou dans une application de l'université. Les volumes de prêts vont de quelques centaines à un millier. La plupart des prêts de portables sont d'une durée inférieure à la journée. Un établissement gère un parc de 90 portables et fait environ 30 000 prêts par an. Un établissement gère aussi le prêt de casques dans le SIGB.</p>		
* impressions et photocopies			
13- Quel système ? Lien avec le SIGB ?	<p>La forte majorité utilise Sedeco + Archimed. Quel que soit le système, il n'a aucun lien avec le SIGB. Un seul établissement propose une fonction de demande de numérisation dans le SIGB. L'authentification pour imprimer passe en général par le LDAP. Plusieurs établissements utilisent un gestionnaire de parc qui inclut les imprimantes (exemple LTPS).</p>		

## ANNEXE 1 - SGB mutualisé - Analyse de la circulation - 19 octobre 2012 - Synthèse des réponses de 24 établissements

Rubriques / Questions	Points communs à de nombreux établissements	Points spécifiques à certains établissements	Innovations potentielles
Les services inter-établissements			
<p>14-Quels services ci-dessus ont des règles ou un fonctionnement communs à plusieurs établissements ?</p> <p>15-L'usage d'un système commun peut-il favoriser des règles ou un fonctionnement communs de certains services ? Lesquels ?</p>	<p>La question a plutôt été traitée au sein d'un même réseau local (dont certains regroupent plusieurs établissements) qu'entre établissements appartenant aujourd'hui à des réseaux locaux différents. Les réponses témoignent plus de diversité que de règles communes. Quelques repères communs malgré tout : carte multiservice commune à plusieurs établissements, dossier lecteur unifiant les informations de tout le réseau local.</p> <p>Tous souhaitent des règles communes pour simplifier la pratique des professionnels et des lecteurs. Quelqu'un ajoute qu'il faut garder de l'indépendance. Remarque importante de Toulouse : les règles communes sont bien reçues en matière de catalogue, le module de circulation et les règles de prêt restent le domaine où l'on exprime son indépendance. Même au sein d'un établissement la volonté d'harmonisation est presque toujours limitée par la frontière BU / BUFR.</p>		
L'accès des usagers (étudiants, personnel, autres lecteurs) aux services			

## ANNEXE 1 - SGB mutualisé - Analyse de la circulation - 19 octobre 2012 - Synthèse des réponses de 24 établissements

Rubriques / Questions	Points communs à de nombreux établissements	Points spécifiques à certains établissements	Innovations potentielles
<p>* inscriptions</p> <p>16-Méthode par catégorie d'usager : chargement (rythme), accès LDAP, saisie au clavier, ...</p>	<p>La quasi-totalité des établissements charge chaque jour le fichier étudiants (APOGEE sauf exception) dans le SIGB. Le rythme de chargement du fichier du personnel (HARPEGE) varie du quotidien à l'annuel. Les fiches des lecteurs extérieurs sont presque toujours saisies manuellement même si quelques établissements envisagent des annuaires communs ou des chargements depuis d'autres établissements. Les fiches du personnel sont aussi parfois saisies manuellement. Les fiches des extérieurs sont parfois uploadées vers le LDAP. Un établissement fait des synchronisations en temps réel. Difficulté - L'usage d'annuaires multiples crée des doublons.</p>		
<p>* amendes et blocages</p> <p>17-Types d'amende et de blocage, méthodes, exceptions</p>	<p>Les cas de blocage : retard en cours, suspension suite à un retard, contentieux (tentative de vol, PEB impayé...), carte perdue, document perdu, message à l'utilisateur (oubli, document perdu ou abîmé, fin d'inscription proche ). Pas d'amende, mais des frais d'envoi ou de remboursement. La suspension de prêt suite à retard est presque toujours : 1 jour de retard= 1 jour de suspension, mais avec des variantes, notamment délai de grâce ou durée de suspension maximum. Blocages et suspension sont souvent appliqués avec des modalités différentes pour les enseignants ou le personnel. Il est nécessaire de pouvoir débloquer manuellement. En cas de long retard, un blocage est transmis à la scolarité soit automatiquement par le SIGB soit manuellement. Il débouche soit sur un blocage de réinscription, soit sur un blocage de remise de diplôme. Le passage du long retard à la déclaration que le document est perdu est également soit automatique soit manuelle. La délivrance d'un quitus bibliothèque à l'étudiant est obligatoire pour changer d'établissement. Ce quitus est en général un formulaire papier, plus rarement une remontée automatique du SIGB.</p>		

## ANNEXE 1 - SGB mutualisé - Analyse de la circulation - 19 octobre 2012 - Synthèse des réponses de 24 établissements

Rubriques / Questions	Points communs à de nombreux établissements	Points spécifiques à certains établissements	Innovations potentielles
<p>* relances et mailing</p> <p>18-Méthodes, cas particuliers</p>	<p>Les relances sont faites par courriel ou par lettre. Le choix du canal dépend du niveau de retard et du lecteur (personnel ou absence d'email fiable) avec des rythmes très variés. Un site estime que 80% des relances passent par mail. Autres cas de mailing : réservations disponibles ou annulées, lettres de courtoisie, communications non rendues. La gestion des relances et mailings peut être centralisée ou décentralisée. Deux établissements envisagent d'utiliser le canal des SMS. Le circuit des rappels est parfois couplé avec la déclaration de document perdu et le blocage au niveau de la scolarité.</p>	<p>Envoi d'une facture avec la dernière relance</p>	<p>Le SGB mutualisé simplifiera probablement l'usage du canal SMS, à condition de trouver une solution pour les coûts. Nécessité d'une présentation plus évoluée des mailings.</p>
<p>* intégration à la chaîne de scolarité</p> <p>19-Circuits de données entre SIGB et chaîne de scolarité</p>	<p>En dehors des chargements de lecteurs depuis la scolarité, deux catégories de remontée vers la scolarité : blocages de lecteurs, inscriptions de lecteurs extérieurs. Les principaux problèmes de synchronisation des données sont : la nécessité d'enrichir ou de convertir les données reçues de la scolarité ; la question de savoir qui, de la bibliothèque ou de la scolarité, met à jour telle ou telle information (la mise à jour des codes à barres depuis la scolarité peut poser problème) ; la coordination entre bibliothèque et scolarité en cas de changement du schéma de données d'un côté ou de l'autre.</p>		<p>Innovations des SI d'établissements importantes pour le SGBM : existence d'annuaires et de référentiels des personnes complets, fédération d'annuaires.</p>

## ANNEXE 1 - SGB mutualisé - Analyse de la circulation - 19 octobre 2012 - Synthèse des réponses de 24 établissements

Rubriques / Questions	Points communs à de nombreux établissements	Points spécifiques à certains établissements	Innovations potentielles
* carte unique			
20-Niveau de la carte utilisée pour le prêt (bibliothèque, université, inter-établissement) et liste des services effectifs autres que le prêt	<p>La majorité des bibliothèques utilisent la carte d'étudiant qui est souvent une carte multiservice. Usages de la carte multiservice en bibliothèque en dehors du prêt : contrôle d'accès, photocopie et impressions. Les bibliothèques délivrent des cartes de bibliothèque aux seuls extérieurs, quelques unes en délivrent aussi aux enseignants et au personnel. Les cartes des étudiants extérieurs sont souvent utilisées. Quelques bibliothèques délivrent des cartes d'université aux extérieurs.</p>		
21-Technologie utilisée ? Incidence éventuelle sur le SIGB ?	<p>La plupart du temps l'usage de la carte dans le SIGB s'appuie sur un code à barres imprimé, mais les puces mifare sont déjà utilisées par plusieurs établissements. Les cartes mifare ne sont pas vraiment utilisées par le SIGB et sont pour lui de simples supports de l'identifiant lecteur.</p>		
* authentification			
22-Méthodes d'authentification par catégorie d'utilisateur et type de service	<p>L'authentification se fait par IP, par login / mot de passe ou par puce mifare. L'accès distant aux ressources contrôlées par IP passe par un proxy et une authentification login / mot de passe sur le proxy. Les authentifications par login / mot de passe peuvent s'appuyer sur des annuaires différents ou au moins des systèmes différents (logiciel spécifique comme Ermes, SIGB pour les extérieurs, site du fournisseur pour certaines bases). L'harmonisation des systèmes d'authentification a progressé mais reste une difficulté.</p>		



## ANNEXE 1 - SGB mutualisé - Analyse de la circulation - 19 octobre 2012 - Synthèse des réponses de 24 établissements

Rubriques / Questions	Points communs à de nombreux établissements	Points spécifiques à certains établissements	Innovations potentielles
<b>Maintenance des collections</b>			
* antivol : magnétique / RFID, couplage automatique au système de prêt			
23-Système(s) ? Incidence éventuelle sur le SIGB ?	La technologie magnétique reste encore majoritaire, mais la RFID progresse vite. L'antivol est couplé (bascule automatique entre prêt et retour) et pas seulement juxtaposé au SIGB dans la moitié des établissements.		
* inventaires			
24-Utilisez vous le SIGB ? Quelle méthode ? Quelle fréquence ?	Le fonctionnement habituel est de faire un inventaire annuel en scannant une liste de codes barres (ou de puces RFID) qui est ensuite uploadée vers le SIGB.		
* mise à jour de masse : statuts, localisations etc.			
25-Utilisez vous le SIGB ? Quelles méthodes ? Principales occasions ?	Toutes les bibliothèques font des mises à jour de masse (modifications et suppressions) et le font assez fréquemment. Les données exemplaires, et parmi celles-ci les localisations et les statuts, sont le plus souvent citées. Les méthodes varient et les bibliothèques souhaitent garder un choix entre plusieurs méthodes : requêtes à travers une interface ergonomique, recherches dans le catalogue, requêtes SQL directes, scan de séries de codes barres ou de puces RFID.		
<b>Non traité</b>			
Le PEB * Traité ailleurs CNIL, données personnelles * Prochain comité technique			

## ANNEXE 2 – Authentification et habilitation

### Quelle authentification pour le SGBm ?

#### *L'authentification n'est pas l'habilitation*

Dans le modèle classique (SIGB), l'authentification peut être réalisée par le SIGB via l'OPAC (login/mot de passe spécifique) ou être déléguée à un annuaire tierce (annuaire LDAP de l'établissement), mais l'habilitation, c'est-à-dire les droits accordés, sont toujours gérés dans le SIGB lui-même pour ce qui concerne les fonctions traditionnelles liées à la circulation des documents imprimés. (compte lecteur)

La situation pour la documentation électronique est en revanche beaucoup plus contrastée car l'habilitation est généralement gérée en dehors du SIGB. L'accès sur place se fait le plus souvent sans authentification avec un simple contrôle d'adresse IP. L'accès à distance est mis en œuvre par diverses méthodes (VPN ou reverse proxy pour les plus fréquentes) qui gère l'authentification directement ou la délègue au service d'authentification centralisé de l'établissement. A noter aussi que la méthode d'accès peut dépendre de la ressource (Shibboleth). Le système qui contrôle l'accès distant peut être spécifique à la bibliothèque (reverse proxy) ou dépendre de l'établissement (VPN, proxy, shibboleth...). Lorsqu'il est spécifique à la bibliothèque, il peut éventuellement être couplé au fichier lecteur du SIGB. Lorsque le système d'accès distant est géré par l'établissement, cela emporte généralement non seulement l'authentification mais aussi l'habilitation, c'est à dire que les droits d'accès dépendent de l'enrôlement dans le SI de l'établissement et non du statut du lecteur, sans que la cohérence des deux ne soit gérée. Lorsque le système d'accès dépend de la bibliothèque, l'intégrité du contrôle d'accès n'est guère davantage assurée. En pratique, la finesse de l'habilitation reste faible dans tous les cas ou presque.<sup>1</sup>

#### *L'exploration documentaire n'est pas le contrôle d'accès à la documentation électronique*

Il ressort de ce qui précède que le contrôle d'accès à la documentation électronique est une fonction essentiellement externe aux SIGB et le plus souvent peu ou pas intégrée. Les outils de la génération actuelle qui complètent le SIGB (outils de découverte, résolveurs de liens...) n'ont pas davantage pour fonction de réaliser ce contrôle d'accès. Tout au plus prévoient-ils des fonctions de profilage du signalement pour afficher explicitement ou préférentiellement les ressources auxquelles l'utilisateur est supposé avoir droit et dans quelles conditions, sans la encore que la cohérence des données ne soient assurée.

Par contre, un explorateur documentaire (tel que Primo) est lui même une ressource qui nécessite authentification et habilitation. Là encore l'authentification peut être déléguée à un service centralisé tandis que la source de l'habilitation peut être le référentiel de l'établissement ou le fichier lecteur du SIGB. L'intégration du compte lecteur dans l'explorateur documentaire (fonction OVP de Primo) implique en outre, forcément, la récupération de données du lecteur dans le SIGB.

Ces problèmes d'architecture d'authentification et plus largement d'interopérabilité entre explorateur documentaire et SIGB et ont fait l'objet des spécifications DLF fin 2008 :

[http://old.diglib.org/architectures/ilsdi/DLF\\_ILS\\_Discovery\\_1.1.pdf](http://old.diglib.org/architectures/ilsdi/DLF_ILS_Discovery_1.1.pdf)

On trouve p 41-42 (souligné par moi) :

« Patron authentication: Discovery applications that make use of ILS patron information or allow a patron to perform some circulation activity will first need to authenticate with the ILS. This is necessary to obtain the ILS patron identifier that will be required to perform these patron account and circulation functions. There are a few different use cases for obtaining the patron identifier from the ILS. For

## ANNEXE 2 – Authentification et habilitation

instance, the discovery application may utilize the ILS as the authoritative source of user information, and so may pass user credentials to the ILS, so that the ILS can verify the credentials, and provide a persistent patron id back to the discovery application. *Or, the discovery application may use a different authoritative source of user data, such as a campus directory, and may need the ILS to resolve the directory id into the patron's ILS id.* Or, the discovery application may need to verify that a patron has an account in the ILS. »

*Que pourra faire le SGBm ?*

Avec le SGBm où (et comment) seront gérées l'authentification d'une part et l'habilitation d'autre part ?

- pour le compte lecteur et les fonctions de circulation associées ?
- pour le profilage de l'interface publique du SGBm et le signalement de la documentation pertinente pour l'utilisateur (définition des périmètres de recherche, pertinence des réponses, accessibilité des ressources) ?
- pour la *réalisation* de l'accès à la documentation électronique ?<sup>2</sup>

Considérant que l'authentification semble devoir rester une fonction gérée localement à partir des fichiers lecteurs ou déléguée au système d'information des établissements (éventuellement regroupés dans des PRES), trois scénarii pourraient être étudiés pour la gestion des habilitations, selon leur degré de mise en commun.

1. **Habilitations séparées par établissements** : proche de l'existant, ce scénario laisse à chaque bibliothèque le soin de définir et gérer son modèle authentification/habilitation. Chaque bibliothèque possède son interface publique du SGBm et le lecteur ne peut s'authentifier que dans celle-ci. Il n'accède donc qu'au compte lecteur de la bibliothèque pour laquelle il s'est authentifié. Seule la partie de la documentation électronique de cette bibliothèque à laquelle il a droit lui est signalée comme accessible.
2. **Habilitations partagées dans un réseau local** : ce scénario est une adaptation du précédent au modèle des PRES et autres regroupements universitaires. Le réseau définit un modèle authentification/habilitation cohérent pour toutes les bibliothèques regroupées. Le SGBm propose une interface unique du réseau ou des interfaces par établissements. L'authentification peut se faire dans l'établissement d'origine du lecteur ou dans tout autre établissement du réseau où celui-ci possède un compte informatique valide dans le SGBm. Avec cette authentification unique, le lecteur récupère ses droits dans toutes les bibliothèques où il est inscrit, même celle d'autres établissements du réseau. L'interface lui propose un compte lecteur plus ou moins unifié de ses différentes inscriptions. Le réseau peut concevoir et développer des services de prêt/retour étendus entre toutes les bibliothèques. L'interface signale au lecteur la documentation électronique des établissements du réseau pour lesquels il possède des droits d'accès.
3. **Habilitations partagées nationalement**. Dans ce scénario, le lecteur inscrit dans plusieurs bibliothèques définit lui-même lesquelles il souhaite fédérer dans un compte d'accès unique et quel compte informatique (de quel établissement) lui sert pour s'authentifier. Le SGBm propose des interfaces par établissements et une interface nationale dans laquelle on peut s'authentifier avec un compte de n'importe quel établissement. Le lecteur peut profiler sa propre interface d'exploration

## ANNEXE 2 – Authentification et habilitation

documentaire, unifier ses comptes lecteurs et choisir dans les ressources (établissements et nationales) celles qu'il souhaite intégrer. Le scénario peut aller jusqu'à la réalisation d'un service d'accès central à la documentation électronique souscrite en licence nationale, ne nécessitant pas de nouvelle authentification.

Bernard Teissier, Bibliothèque Diderot de Lyon, le 31 octobre 2012

1La bibliothèque Diderot de Lyon (ENS Lyon, Lyon 2, Lyon 3) a réalisé une architecture dans laquelle l'accès distant est contrôlé par un proxy mandataire (EZproxy) shibbolisé, c'est-à-dire qu'EZproxy délègue l'authentification au fournisseur d'identité Shibboleth de l'ENS de Lyon lui-même relié au service d'authentification centralisé de l'ENS de Lyon (CAS). D'une part le SI de l'ENS de Lyon intègre tous les lecteurs inscrits non membres de l'ENS. D'autre part, le fournisseur d'identité Shibboleth ajoute aux attributs fournis par le SI un attribut spécifique, le groupe d'accès à la documentation électronique, récupéré non pas dans l'annuaire LDAP de l'établissement, mais directement dans les données lecteurs du SIGB. La valeur du groupe d'accès est elle-même pré-calculée à partir des statuts de lecteurs.

2Sur ce dernier point, les solutions examinées pour l'avenir (Alma, WMS...) proposent-elles des fonctionnalités nouvelles ou spécifiques pour d'une part gérer les habilitations des usagers de la documentation électronique, au même niveau que les droits de prêt des lecteurs, et d'autre part réaliser l'intégration de ces habilitations avec le système d'authentification et de contrôle d'accès ? Faute d'information à ce sujet, nous considérons pour l'avenir des systèmes de contrôle d'accès inchangés (ip, proxy mandataire, vpn, shibboleth/fournisseurs...) et qui resteraient gérés localement indépendamment du SGBM